N°100 JANVIER 2021

Village coup de coeur

SerVON MAG'

LES ASSOCIATIONS
PLUS QUE JAMAIS ACTIVES

SERVON.FR

Le service enfance / jeunesse de Servon vous propose
en partenariat avec Scol voyage :

Village coup de coeur
SerVON

A partir de 295€

séjour

SAVOIE À SAINT-SORLIN D'ARVES

Sports d'hiver

cours ESF

16 places 11 - 17 ans

Du 20 au 27 février 2021

Inscription du 6 au 20 janvier 2021

Du lundi au vendredi
de 17h à 18h45 à l'accueil de loisirs

06.75.19.33.21/06.89.99.56.18

centredeloisirs@servon.fr/jeunesse@servon.fr

ÉDITO

Chères Servonnaises, cher Servonnais,

Nous traversons une période inédite dans notre pays avec la pandémie de la COVID-19 et nous en sommes tous très affectés. Les associations ont dû réduire leurs activités aux plus strictes et les commerces sont frappés de plein fouet par cette situation sanitaire. Nous avons décidé de les mettre en avant dans ce numéro du magazine afin de les soutenir au mieux.

Les différents chantiers d'aménagement de la ville tournent au ralenti. Encore une fois, j'invite les Servonnaises et les Servonnais à faire preuve de patience ils vont reprendre incessamment. En ce qui concerne l'urbanisme et plus précisément la loi SRU à laquelle notre commune est bel et bien soumise, une mise au point s'impose. La municipalité est déjà engagée dans une négociation auprès de nos instances afin de réduire l'impact de cette loi qui nous impose, à ce jour, 25% de logements sociaux. Nous espérons que ces discussions aboutissent. Une double page est consacrée aux détails et aux implications de cette loi.

En matière de travaux, un nouveau parking a été créé entre l'école et le cimetière. Cela se traduit par une meilleure fluidité de la circulation lors de la rentrée et de la sortie des écoliers. Le trottoir de la rue des Ecoles a été élargi permettant un meilleur passage des piétons et des poussettes. Afin de préserver nos petites têtes blondes, des brises vues ont été mis en place sur les grilles de l'école.

Nous sommes ravis que les travaux de la piste cyclable soient repartis malgré les nombreuses difficultés rencontrées. Nous espérons que ces pistes seront opérationnelles avant la fin du mois.

Dans un souci de préservation de la planète, l'État incite les communes à mettre en place un PCAET (Plan, Climat, Air, Energie et Température). La commune en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie, va s'engager dans ce *grand plan climat*. Une large explication et une consultation des Servonnais vous seront proposées prochainement.

Les incivilités continuent : dépôts sauvages, tapages nocturnes dans les parcs et les espaces publics ceci malgré le couvre-feu. Je vous appelle une fois encore à plus de civisme afin de préserver notre cadre de vie.

Deux nouveaux policiers municipaux sont arrivés début janvier, pour renforcer nos effectifs. Ils ont pour consigne, entre autres, d'être intraitables sur les incivilités.

Les illuminations pour les fêtes de fin d'année ont été augmentées sur le village pour apporter un peu de gaieté à nos concitoyens. Je voudrais remercier nos services techniques qui ont été de toutes les tâches aux côtés de notre prestataire pour accomplir cette action.

Enfin, je vous rappelle que le virus de la Covid-19 circule toujours. Aussi, j'invite chacun d'entre vous à être vigilant pour sa famille et ses proches. Equipez-vous de vos masques et respectez les gestes barrières.

En attendant des jours meilleurs, je vous adresse à chacune et à chacun, mes vœux les meilleurs de bonheur, de santé et de joie de vivre pour cette nouvelle année.

Que 2021 soit l'année de l'espoir d'une vie sociale retrouvée.

SOMMAIRE

EN DIRECT DE LA MAIRIE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL P5
ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES ..... P6 À 7
LA FIBRE OPTIQUE POUR SERVON P8
MARCHÉ DE NOËL ..... P8 À 9
DON DU SANG P9
CONCOURS PHOTO P10
DOSSIER URBANISME ..... P11 À 13

ACTUALITÉS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE P14
PLAN GRAND FROID P15
LES ASSOCIATIONS DE SERVON ..... P16 À 22
AMAP P23

ENFANCE ET JEUNESSE

LES VACANCES AVEC LE SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE P24
SÉJOUR SPORT D'HIVER P25
LA FCPE (FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES) P26
LE CIPES (COLLECTIF INDÉPENDANT DES PARENTS D'ÉLÈVES DE SERVON) P27
LE «MANGER MIEUX» À L'ÉCOLE DE SERVON P27
DES CHOCOLATS POUR L'ÉCOLE DE LA BUTTE AUX BERGERS P27

INFOS PRATIQUES

L'HISTOIRE DE SERVON P28
DES COMMERCES À SERVON P29
CARNET D'ÉTAT CIVIL P30
LA BIBLIOTHÈQUE SUR COMMANDE P30
TRIBUNES P31

SERVON LE MAG'

Directeur de la publication Marcel Villaça **Responsable de la rédaction** Vincent Bianco
Ont participé à ce numéro Jean-Rémi Bertrand, maire-adjoint, les membres de la commission communication, le service enfance et jeunesse, les responsables d'associations **Crédit photo** Mairie de Servon **Impression** Emergence 1, rue de l'Ormeteau 77170 Servon ISSN : 0999 - 8861 **Régie publicitaire** Service communication - communication@servon.fr Tirage : 1 600 exemplaires
Édité par la ville de Servon 15 rue de la Poste 77170 Servon www.servon.fr

L'INTÉGRALITÉ DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL EST CONSULTABLE EN MAIRIE, SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS MUNICIPALES AINSI QUE SUR LE SITE INTERNET : WWW.SERVON.FR

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

- **Autorisation d'ouverture dominicale exceptionnelle des commerces sur la commune de Servon** (unanimité)
- **Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France de la commune de Bièvres** (unanimité)
- **Avis sur la transformation du SyAGE en EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux)** (unanimité)
- **Règlement intérieur du conseil municipal** (unanimité)
- **Désignation d'un référent sécurité routière** (unanimité)
- **Autorisation au maire pour le mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021 du budget Commune et Assainissement** (unanimité)
- **Budget Commmune : décision modificative** (unanimité)
- **Budget Assainissement : décision modificative** (unanimité)
- **Admission en non valeur** (unanimité)
- **Vidéo protection : demande de subvention au titre du FIPD** (unanimité)
- **Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme** (unanimité)
- **Indemnité spéciale de fonctions des agents de police municipale** (unanimité)
- **Convention de mutualisation des services de police municipale** (unanimité)
- **Création d'un poste dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi** (unanimité)
- **Monsieur le Maire donne lecture de la décision prise par délégation du conseil municipal : Contrat d'entretien du terrain d'entraînement de football en gazon synthétique**

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

- **Modalités d'application du droit à la formation des élus** (unanimité)
- **Syndicat Intercommunal du Chemin des Roses : modification des statuts** (unanimité)
- **Convention constitutive de groupement de commandes permanent entre les communes de Brie Comte Robert, Chevry Cossigny, Servon, Varennes Jarcy et la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie** (unanimité)
- **Convention de nettoiement des voiries avec le SIVOM de la vallée de l'Yerres et des Sénarts** (unanimité)
- **Budget Commune : décision modificative** (unanimité)
- **Accueils de loisirs – fixation de la participation familiale au séjour ski** (unanimité)
- **Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine et Marne** (unanimité)
- **Mise en place de période d'astreinte au service de la police municipale** (unanimité)
- **Monsieur le Maire donne lecture de la décision prise par délégation du conseil municipal : Marché de vente de fourniture et d'acheminement en électricité**

LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

QUAND LES ÉLECTIONS RÉGIONALES ONT-ELLES LIEU ?

Les élections régionales sont organisées tous les six ans, traditionnellement en mars, en même temps que les élections départementales.

Pourtant, en 2015, les élections régionales ont été organisées les 6 et 13 décembre pour tenir compte de la création des nouvelles régions. Pour permettre que les élections régionales 2021 soient de nouveau organisées en mars, il a été prévu que la durée du mandat des conseillers régionaux élus en décembre 2015 soit réduite de neuf mois.

À l'automne 2020, dans un contexte de crise sanitaire, le Premier ministre a chargé Jean-Louis Debré d'étudier les conditions d'organisation des élections régionales et départementales. Dans son rapport rendu le 13 novembre 2020, Jean-Louis Debré recommande un report des élections à juin 2021.

QUE SONT LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ?

Les élections départementales sont organisées pour élire les conseillers départementaux. Elles ont remplacé les élections cantonales depuis la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires.

Les premières élections départementales ont été organisées en mars 2015. Elles ont lieu tous les six ans. Le prochain scrutin est donc prévu en juin 2021.

Qui peut s'inscrire ?

» Les personnes qui viennent d'emménager sur Servon ;
» Les personnes qui viennent d'obtenir la nationalité française ;
» Les jeunes qui viennent d'avoir 18 ans et qui ne se sont pas fait recenser auprès de la mairie de Servon. Pour les autres, l'inscription est automatique. Il est néanmoins conseillé de vérifier son inscription auprès du service électoral ou sur le site service-public.fr.

Les personnes qui ont changé d'adresse sur Servon doivent également se rapprocher du service des Élections et fournir un justificatif de domicile de moins de trois mois.

En effet, si vous n'informez pas le service de votre changement d'adresse, vous risquez d'être radié, le retour du courrier adressé portant la mention "n'habite pas à l'adresse indiquée" pouvant déclencher une procédure de radiation.

Comment s'inscrire ?

Vous êtes citoyen français et vous voulez gagner du temps ? Vous pouvez au préalable remplir le formulaire de demande d'inscription cerfa n°12669*02

En mairie :
Vous devez vous présenter à la mairie : Ouverte du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15. le samedi : de 9h à 12h00 Tél. : 01 64 05 10 23

Par courrier :
Vous pouvez vous inscrire par correspondance. Après l'avoir téléchargé, vous pouvez compléter le formulaire cerfa n°12669*02 et le renvoyer accompagné de l'ensemble des pièces justificatives. Le dossier d'inscription doit être envoyé à l'adresse suivante : Hôtel de Ville - Service Élections -15 rue de la poste 77 170 Servon

Sur internet :
1. Créez un compte personnel sur service-public.fr ;
2. Scannez un titre d'identité (CNI ou passeport) et un justificatif de domicile de moins de trois mois ; *(Si vous n'avez pas la possibilité de les scanner, vous pourrez envoyer une photocopie par voie postale.)*
3. Connectez-vous à https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47 ;
4. Remplissez les champs demandés.

Quand doit-on s'inscrire ?

Il est désormais possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche au plus tard le 6ème vendredi précédant le scrutin.

Les pièces exigées sont :

» Carte nationalité d'identité ou Passeport en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans ;

» Justificatif de domicile à votre nom de moins de trois mois (facture EDF, bulletin de salaire, quittance de loyer…) ;

Particularités :

» Si vous êtes hébergés par un tiers : le justificatif de l'hébergeant, une attestation d'hébergement datée et signée ainsi que sa pièce d'identité ;

» Le livret de famille si vous êtes épouse.

Des documents complémentaires peuvent vous être demandés selon les cas.

LA FIBRE OPTIQUE POUR SERVON D'ICI 2022

LE 21 NOVEMBRE 2018, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ORÉE DE LA BRIE A APPROUVÉ LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE AVEC SEINE-ET-MARNE NUMÉRIQUE. LE MONTANT TOTAL DE CES INVESTISSEMENTS SUR LE TERRITOIRE S'ÉLÈVE À 5 310 631€ PORTÉS PAR DES FONDS PRIVÉS ET PUBLICS. LE MONTANT PRIS EN CHARGE PAR LA CCOB EST DE 966 254€.

MAIS ALORS, LA FIBRE C'EST POUR QUAND À SERVON ?

La construction du réseau est prévue en 2021 pour une réception des travaux en fin d'année. Mais attention ! L'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) impose un gel réglementaire de 3 mois après la fin des travaux, laissant le temps à Seine-et-Marne Numérique de commercialiser son réseau auprès des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). La commercialisation du réseau auprès des administrés par les (FAI) ne se fera qu'à partir du second trimestre 2022.

Il faut donc bien comprendre que la fibre à Servon, c'est pour 2022 !

Retrouvez plus d'informations sur le déploiement de la fibre sur **www.seine-et-marne-numerique.fr https://www.loreedelabrie.fr/la-fibre/**

MARCHÉ DE NOËL

Cette année, comme chacun le sait, notre traditionnel Marché de Noël a dû être annulé. La crise sanitaire et le confinement ont forcé cette décision. Merci aux artisans pour l'intérêt qu'ils ont porté à cette manifestation. Nous espérons les revoir l'année prochaine.

Malgré tout, chaque commune a maintenu l'illumination de l'arbre de Noël. Le vendredi 27 novembre Servon installait son grand sapin de 4 m de hauteur, devant la mairie. Cette journée s'est clôturée par l'arrivée du Père Noël qui a allumé le sapin et la mairie ! Cette cérémonie s'est déroulée en comité restreint du fait des conditions sanitaires. Seuls quelques élus étaient présents ainsi que les maires de la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie. Un grand merci à la CCOB et aux services techniques de Servon qui ont travaillé dur toute la journée pour nous offrir un magnifique spectacle. Nous remercions tout particulièrement Stéphane du service technique qui a réalisé pour l'occasion, une magnifique boîte aux lettres du Père Noël.

Le 27 novembre, la CCOB, en partenariat avec la mairie, organisait un grand concours de dessins sur le thème de Noël. De nombreux enfants sont venus déposer leur dessin ainsi que leur liste au Père Noël. Les dessins, tous plus beaux les uns que les autres ont rendu la tâche ardue pour le jury, qui a eu bien du mal à rendre son verdict.

Anais DEVES catégorie 6 - 8 ans

Les gagnants sont :

Nathan LEVEILLE catégorie 3 - 6 ans
Anais LEVEILLE catégorie 6 - 8 ans

Léa MARGOT catégorie 8 - 10 ans

Elsa NOEL catégorie 8 - 10 ans

Lou REBELO catégorie 6 - 8 ans

Kristen SALE catégorie 10 - 12 ans

DON DU SANG À SERVON

C'est inédit : les réserves de sang ne remontent pas malgré l'appel au don lancé par l'Etablissement français du sang (EFS) fin août. La crise sanitaire désorganise fortement la collecte de sang. Il est nécessaire d'accroître le niveau de stock afin de continuer à répondre aux besoins de tous les patients.

La crise sanitaire impacte fortement l'activité de l'EFS et notamment la collecte depuis plusieurs mois. En effet, l'EFS s'appuie depuis toujours sur la collecte mobile (80% des dons) et en particulier sur la collecte en entreprise, qui permet aux salariés de faire leur don sur leur lieu de travail, ainsi que sur la collecte en écoles et campus universitaires. Or depuis le mois de mars, les entreprises et universités n'accueillent presque plus de collectes de sang en raison des impacts de la Covid-19 (télétravail, cours à distance, protocoles sanitaires, etc). L'EFS s'efforce de remplacer les collectes annulées et d'élargir ses plages horaires.

LES RÉSERVES DE SANG CONTINUENT DE BAISSER EN RAISON DES IMPACTS DE LA COVID-19 : ELLES N'ONT JAMAIS ÉTÉ AUSSI FAIBLES DEPUIS 10 ANS. C'EST POURQUOI SERVON SE MOBILISE ET DÉCIDE D'ORGANISER UNE COLLECTE SUR LA COMMUNE LE 21 JANVIER DE 15H À 19H30 DANS LA SALLE ROGER COUDERT.

C'est une situation inédite pour l'EFS, qui doit prélever 10 000 dons par jour pour répondre aux besoins des patients. Aujourd'hui le compte n'y est pas dans un contexte où la reprise de l'activité hospitalière est très soutenue : nous délivrons plus que ce que nous collectons et les réserves baissent. Elles ont atteint ce matin le seuil des 82 000 poches de globules rouges en réserve, niveau jamais atteint depuis 10 ans. Il faut au moins 100 000 poches pour avoir un niveau de réserve permettant de disposer suffisamment de sang de chaque groupe dans tous les hôpitaux.

Concours photo

les petites bêtes à 6 et 8 pattes

Amoureux de la nature,
ce concours est pour vous.

À travers vos clichés, faites découvrir la biodiversité et contribuez à sensibiliser la population au respect du vivant.

Ouvert à tous les photographes amateurs

À déposer en mairie avant le 3 mai 2021

3 photos maximum / personne
format A4 encadrées

Les photos seront exposées lors des journées de l'environnement, les 8 et 9 mai 2021.

Règlement consultable sur www.servon.fr

En collaboration avec le Photo Club Servon 77

Village coup de coeur
SERVON

DOSSIER URBANISME

LE SAVIEZ-VOUS ?

La surface taxable est une des surfaces réglementaires prise en compte par les services d'urbanisme. Il est important de la calculer précisément car celle-ci permettra de définir les montants des différentes taxes (taxe d'aménagement, taxe foncière, etc.) auxquelles vous pouvez être assujettis.

Elle correspond à la somme des surfaces closes et couvertes qui se situent sous une hauteur de 1,80 m. Elle est calculée au nu intérieur des murs.

Ainsi, est considérée comme surface taxable :

» tous les types de bâtiments, y compris les combles, caves, celliers à la condition qu'ils dépassent 1,80 m de hauteur sous plafond

» les annexes (comme un abri de jardin ou une dépendance)

de cette surface, doivent être déduites :

Les épaisseurs des murs qui donnent sur l'extérieur, les trémies des escaliers et des ascenseurs

Un bâtiment non clos ou non couvert ne constitue donc pas de la surface taxable. Il peut s'agir d'une terrasse ou d'une pergola par exemple. Parfois, certaines installations non comptabilisées dans la surface taxable, peuvent être soumises à des taxes de façon forfaitaire. Par exemple : une place de stationnement, une installation de panneaux solaires, etc. Pour vous aider à calculer facilement votre surface taxable, le ministère a mis en place une fiche d'aide au calcul. Que vous pouvez retrouver sur le site ***service-public.fr.***

FORTES CHALEURS – DES DÉGÂTS SUR VOTRE MAISON.

La préfecture nous a informé que la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de l'année 2019 a été rejetée par arrêté ministériel. Nous relancerons une nouvelle demande au titre de l'année 2020. Si vous constatez des dégâts sur votre habitation, contactez le service urbanisme à partir de janvier 2021. Si vous avez déjà fait une demande à l'occasion de la précédente reconnaissance, nous vous invitons à la refaire.

COMPRENDRE ET MAÎTRISER ENSEMBL

L'urbanisation est un élément majeur sujet de nombreuses controverses, la dernière campagne électorale l'a encore montré… C'est aussi un sujet complexe tant les paramètres à prendre en compte sont nombreux. Maintenant que les tensions de la campagne électorale sont retombées, nous vous proposons d'initier une réflexion apaisée et lucide afin de rassembler tous les Servonnais pour maîtriser ensemble l'avenir de notre village.

QUELLE EST LA VOLONTÉ DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE ?

Limiter le plus possible l'urbanisation de Servon et de répondre au plus juste aux exigences de l'état dans le domaine des logements sociaux.

DES DÉMARCHES AUPRÈS DE L'ETAT.

Nous sommes résolus à tenter d'obtenir que l'objectif qui nous est imposé par la loi SRU (voir ci-dessous) soit diminué. Nous avons déjà entamé des démarches en ce sens auprès de la Préfecture et du Ministère avec l'appui de notre députée.

LA LOI SRU (SOLIDARITÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN).

Faisant partie de l'emprise Foncière de Paris, Servon est soumis à la loi SRU. En conséquence, l'état nous impose 25% de logements sociaux d'ici à 2026 (nous sommes à 13% aujourd'hui…). Nous actionnons tous les leviers pour tenter de faire baisser cet objectif fixé par l'état.

De plus, **le Grenelle de l'environnement** impose la densification des centres-villes et la préservation des terres agricoles.

Vérifier si Servon est soumis à la loi SRU : https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sru

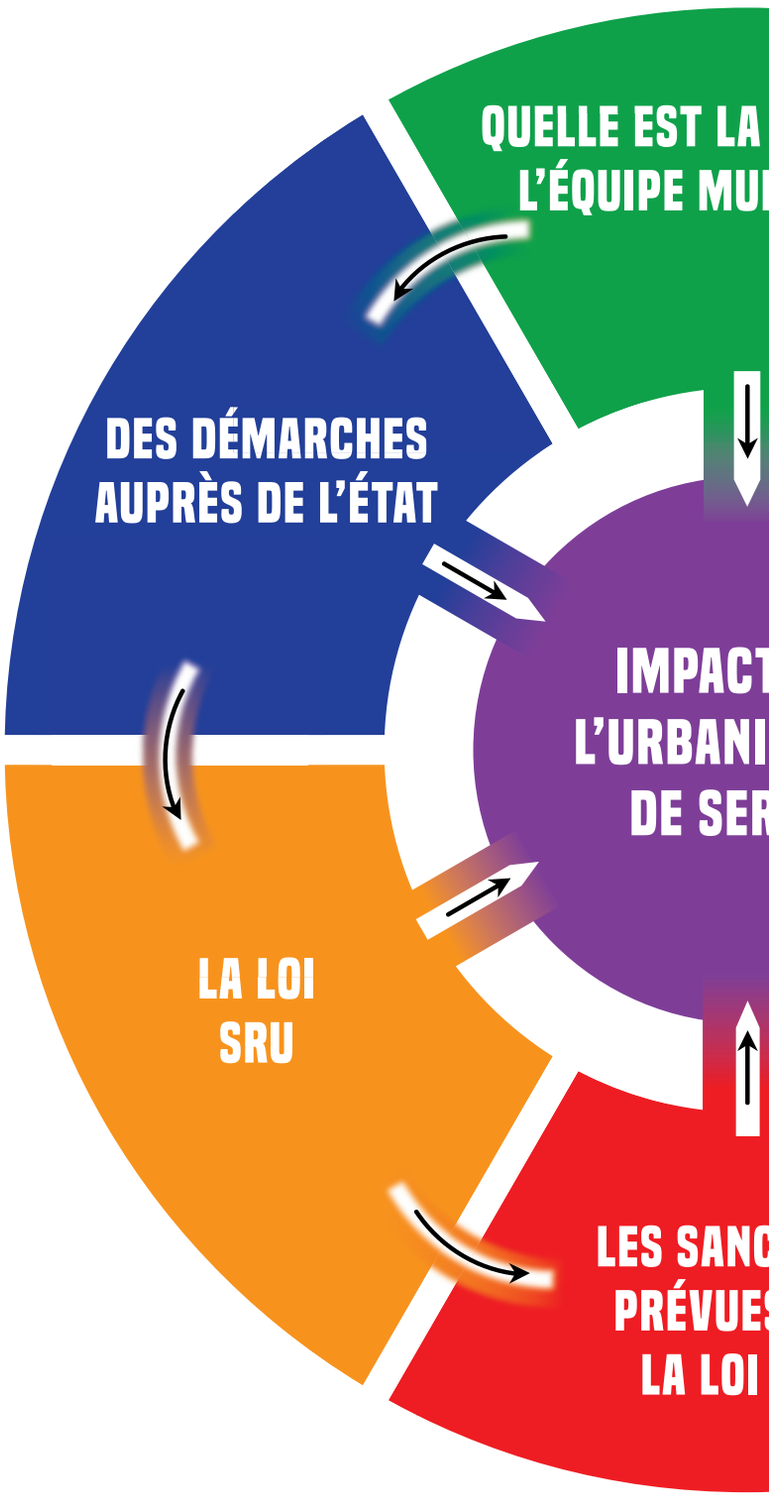

SANCTIONS PRÉVUES PAR LA LOI SRU.

Le non-respect de l'objectif assigné par la loi SRU est sanctionné dans un premier temps par une amende annuelle qui s'élèverait à 335 000 € pour Servon.

Dans un second temps, le préfet peut décider unilatéralement la construction de logements sociaux sur n'im-

BLE L'URBANISATION DE NOTRE VILLAGE

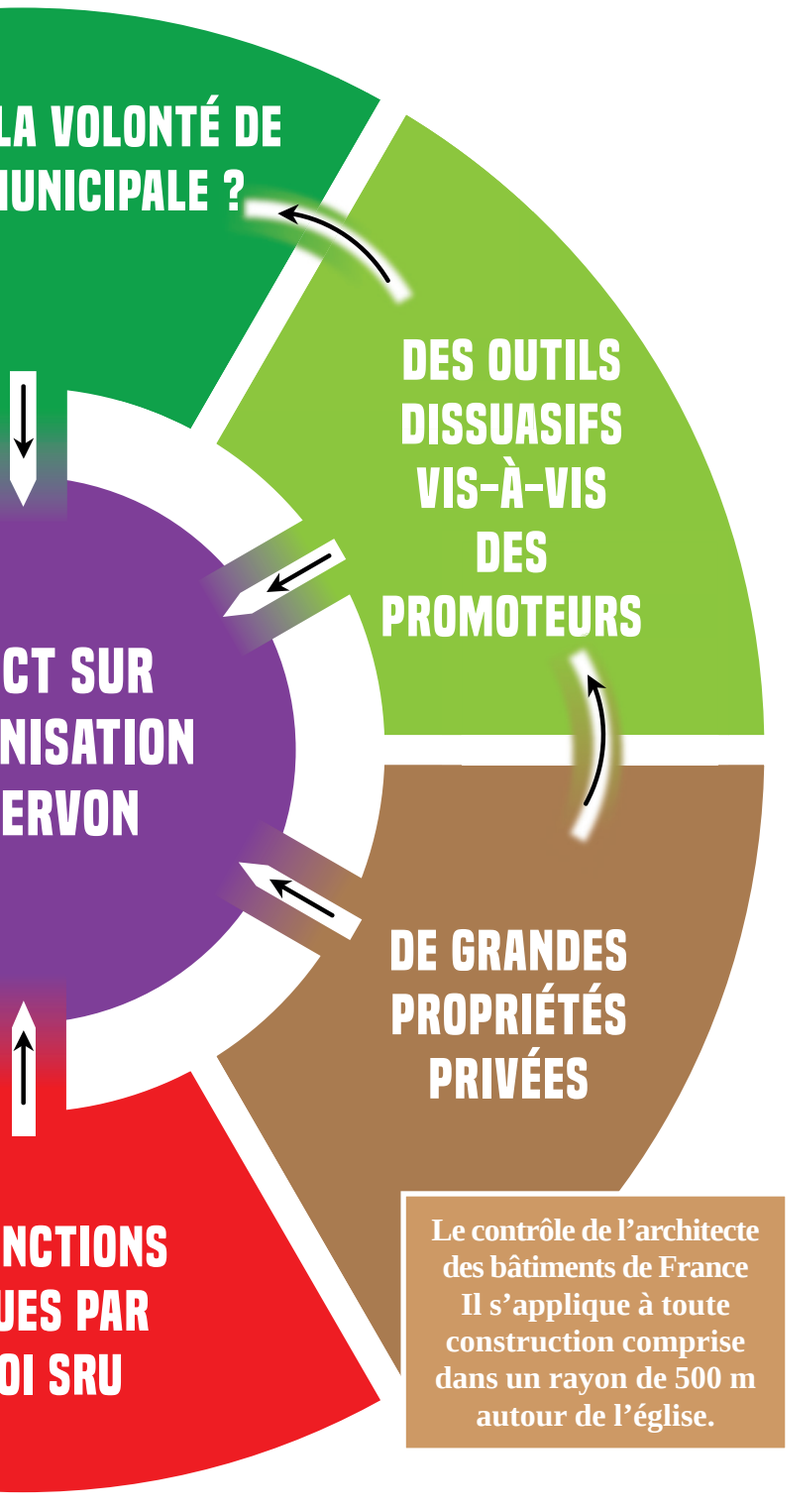

porte quel terrain à vendre et aux frais de la commune, comme cela s'est déjà produit dans certaines communes de la région. De plus, ces logements seraient alors tous attribués directement par la Préfecture (alors qu'actuellement la Mairie est décisionnaire pour 30% à 50% des attributions).

DES OUTILS DISSUASIFS VIS-À-VIS DES PROMOTEURS.

La commune de Servon s'est dotée d'outils permettant de refreiner les promoteurs :

» Nous venons de rendre le PLU (Plan Local D'Urbanisme) plus contraignant et allons continuer dans ce sens,

» Nous nous sommes dotés de la possibilité de préempter avec l'appui financier de l'état (EPFIF : établissement publique foncier d'Ile de France) afin d'éviter que de grands terrains ne tombent entre les mains de promoteurs,

» Nous avons voté l'adoption d'un « Sursis à statuer » qui nous permet désormais de repousser jusqu'à trois ans la réponse à une demande de permis de construire faite par un promoteur (contre 2 à 3 mois pour un particulier). Ce délai représente une immobilisation financière qui tend à décourager les promoteurs de construire sur notre commune.

DE GRANDES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Notre village compte plusieurs grandes propriétés privées, légalement urbanisables, dont certaines sont actuellement en vente.

La loi nous impose une urbanisation qui nous semble disproportionnée pour un village comme le nôtre.

Les paramètres qui entrent en jeu sont nombreux, interdépendants et bien plus complexes que certains le prétendent.

L'équipe municipale va multiplier les démarches et les actions légales possibles pour mettre en œuvre sa volonté de limiter au maximum l'urbanisation de Servon.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS

UN COLIS DE NOËL POUR NOS AINÉS

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire, le CCAS n'a malheureusement pas pu organiser, cette année, le repas de Noël pour les Séniors. Il n'était cependant pas envisageable, de ne rien faire. Le CCAS a donc décidé d'offrir un colis bien garni à toutes les personnes de 65 ans et plus. Ce fut l'occasion pour les administrateurs du CCAS, de rencontrer une partie des 500 Séniors de notre commune, venus en mairie pour retirer leur colis. Autour d'un café, d'un thé et de petits gâteaux, les échanges ont été fructueux : le CCAS a recueilli de nouvelles idées de sorties et de spectacles pour les années à venir.

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous avez quitté le milieu scolaire et vous êtes à la recherche d'un emploi ou d'une formation ?
Rendez-vous dans votre Mission locale de proximité !
Mission locale du Plateau de Brie 5, Avenue Henri Beaudelet 77330 Ozoir-la-Ferrière.
Tél. : 01 64 43 52 90 (entretien individuel sur rendez-vous)
Du lundi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h Le vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30

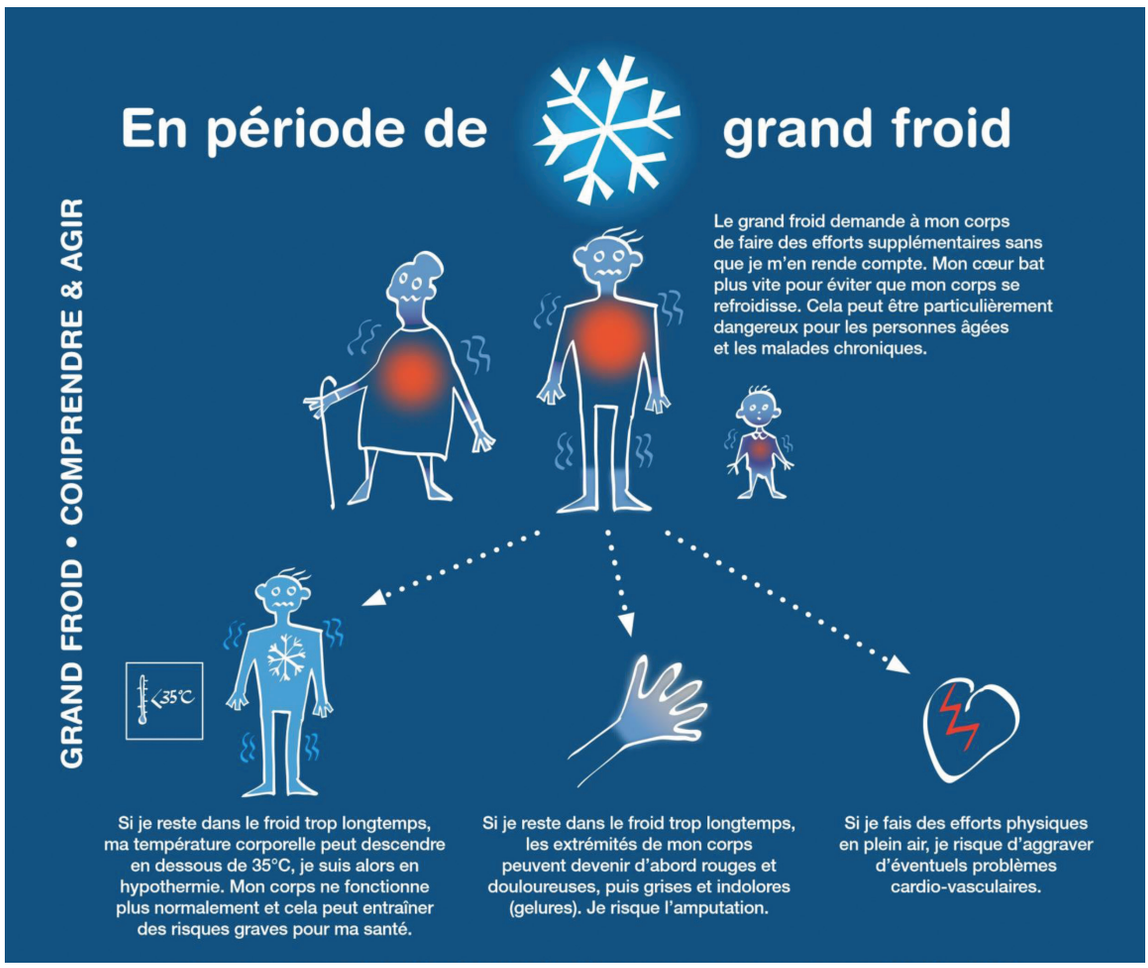

En cas de déclenchement du plan grand froid, le Centre Communal d'Action Sociale de Servon invite toutes les personnes en situation d'isolement, de fragilité, de vulnérabilité à se faire connaître et à s'inscrire sur le registre tenu en mairie (Loi du 30 juin 2004). Ce registre permet une meilleure intervention des services sociaux en cas de risque exceptionnel et de déclenchement du plan d'urgence.

Inscription possible en retournant le formulaire ci-dessous.

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse :.....
Mail : ..... Date de naissance : ..... /..... /.....
Téléphone :.....
Personne à prévenir en cas d'urgence :.....

Date et signature :

PLAN GRAND FROID

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné au CCAS pour la finalité suivante «plan grand froid». Vos informations seront conservées pour une durée d'un an.
Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou d'une limitation du traitement.
Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à la mairie.

UN PRIX EXCEPTIONNEL POUR LE CANTOS DE PORTUGAL

Cap Magellan, fondée en 1991, est la première et la plus grande association ayant pour objectif de promouvoir la langue portugaise et la culture lusophone. Chaque année, en octobre, un Gala est organisé à l'occasion de la célébration de la Première République du Portugal (5 octobre 1910) en collaboration avec la Mairie de Paris et la Câmara Municipal de Lisboa.

Dans le contexte sanitaire si particulier de cette période, le public n'était pas présent mais la soirée a été diffusée en live sur les réseaux sociaux (Facebook et Youtube) avec plus de 18000 vues.

De nombreux artistes étaient sur scène, pour le plaisir de tous et dans ce lieu somptueux de l'Hôtel de Ville de Paris, comme l'humoriste D'Jal pour la promotion de son film "Opération Portugal", la célèbre fadista portugaise Andreia Rio, les chanteurs Mickael Ferreira et Morgane Da Costa, et bien d'autres....

Lors de ce Gala des prix sont offerts pour les étudiants, les associations ou encore les entreprises qui œuvrent pour la culture portugaise en France.

Ce 10 octobre 2020, notre association "Cantos de Portugal" a eu l'honneur de recevoir un prix exceptionnel. Nous tenons à en remercier Império Assurances et Cap Magellan.

Dans ce contexte particulier, nous avons souhaité rendre les fêtes de Noël plus joyeuses pour les enfants de l'Orphelinat "Casa Dr. Alves - Lar de crianças e jovens", situé à Ourém au Portugal.

Le montant du prix a été intégralement versé pour l'achat d'un parc pour enfants en bois avec balançoire et toboggan, un lisseur pour les cheveux des adolescentes, un coffret maquillage et des chocolats pour tous les enfants. Rendez-vous sur le site internet de la mairie pour visionner les photos dans la rubrique dédiée à notre association (https://www.servon.fr/vie-culturelle-sportive/les-associations/cantos-de-portugal/)

Toujours pour profiter de la culture portugaise, nous espérons pouvoir organiser, comme en octobre 2019, une grande soirée portugaise dans la salle Roger Coudert, le samedi 10 avril 2021. Nous croisons les doigts...

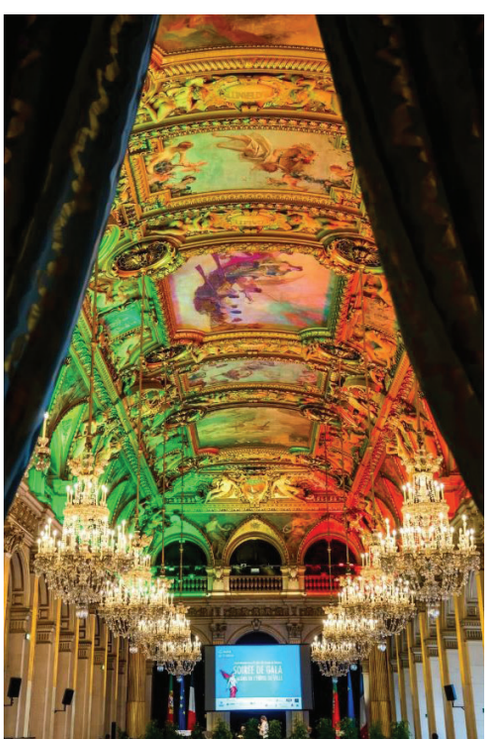

LE MILLE-PATTES SERVONNAIS – CLUB DE RANDONNÉE PÉDESTRE

Une année entre satisfactions et frustrations

Elle avait pourtant bien commencé, cette année 2020, avec plein de projets à concrétiser. Le confinement de mars est venu doucher ces espérances et nous avons dû, malheureusement, suspendre les sorties dans la nature, annuler plusieurs séjours, et nous priver des rencontres avec nos adhérents. Dans ce contexte, les nouvelles restrictions imposées en automne auraient pu être catastrophiques.

Malgré tout, à fin décembre, le bilan est loin d'être négatif. Nous avons pu profiter de l'embellie de l'été pour nous réunir à nouveau, programmer quelques randonnées bien venues et réaliser en septembre notre séjour en Bretagne (Presqu'île de Crozon), prévu initialement en mai (photo). Par ailleurs, notre nouvelle activité de « rando douce », proposée tous les lundis après-midi aux personnes aux capacités physiques diminuées, nous a apporté une dizaine de nouvelles adhésions.

L'équipe d'animation s'est étoffée et compte maintenant 14 personnes chargées d'accompagner les randos, proposer des activités et gérer les affaires du club. Ce groupe s'est mis « au goût du jour » en organisant notre assemblée générale le 6 novembre sous forme de visioconférence, avec 62 membres présents ou représentés sur 77 adhérents.

Au niveau des dirigeants, le président Marc Thiriet ayant terminé son mandat statutaire de 4 ans a été remplacé par Jean-Marc Neuville. Marc Thiriet reste responsable de l'organisation des séjours et il a été chaleureusement remercié pour son action dynamique et imaginative. Annick Léger est la nouvelle vice-présidente, Michel Binétruy et Danièle Falandry restent respectivement secrétaire et trésorière.

Pour 2021, nous avons bon espoir de recommencer rapidement nos randonnées, les chemins et les forêts tout proche nous attendent... Et nous avons déjà un but pour le séjour de printemps : la région de Banyuls, au pied des Pyrénées.

Pour mieux nous connaître, une petite visite de notre site internet www.lemillepattes.org s'impose. Il s'est enrichi d'une série d'informations et de conseils à propos de la randonnée, accessibles à tous (cliquer sur le bouton en haut de la page d'accueil).

Et si, grâce aux vaccins, l'horizon s'éclaircit et annonce un retour à la normale en ce début d'année, nous serons heureux de vous accueillir parmi nos adhérent(e)s.

LE MILLE PATTES SOUHAITE DÉVELOPPER UNE NOUVELLE ACTIVITÉ : LA CANI-RANDO

La Cani-rando est une activité pédestre au cours de laquelle le randonneur est tracté par un chien, au moyen d'une longe et d'un harnais. Habitants de Servon, si vous possédez un chien sportif, dynamique, sociable et capable de tracter une personne, venez nous rejoindre pour permettre à nos adhérents la découverte cette activité.

Renseignements : Marc Thiriet au 06 69 00 47 43

LE 5ÈME SALON DES FABOPHILES SERVONNAIS

L'Association des Fabophiles Servonnais, (Collectionneurs de Fèves des Rois), créée le 16 Mai 2016, compte déjà à ce jour 68 Adhérents…

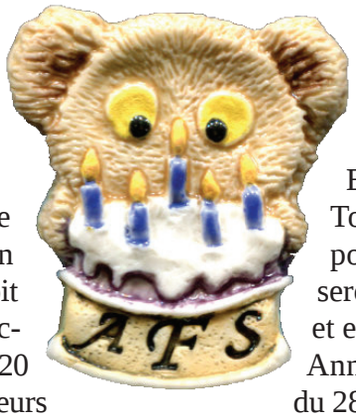

Pour son 5ème anniversaire, l'AFS offre cette année à chaque adhérent, une Fève réalisée en Exclusivité, par la Société « Midgard », soit le « Birthday Bear »…. Le Salon de Collectionneurs de Fèves des Rois du 23 Février 2020 fut un réel succès ! Pas moins de 332 visiteurs se sont rendus à Servon et ont apprécié l'accueil des 46 exposants qui se partageaient les 192 mètres linéaires au sein de la Salle Roger Coudert…

L'AFS organise cette année son 5ème salon de collectionneurs, qui se déroulera le 28 février 2021, à Servon…. (Ouverture au Public : 9h00/16h00, entrée gratuite) Et comme en 2020, l'AFS organisera deux Tombolas…. Une pour les visiteurs, et une pour les exposants… Deux Séries de fèves seront aussi réalisées pour cette manifestation, et elles ne manqueront pas de rappeler ce 5ème Anniversaire…. Alors, réservez déjà la date du 28 février 2021 sur vos agendas…. Et venez rendre visite aux 46 Exposants... Ce dimanche 28 février 2021 sera un dimanche Fabophiles à Servon, le seul salon uniquement Fabophiles sur toute l'Ile de France, Paris y compris….

Pour tout complément d'informations, contactez l'AFS :
Mail : af.servon@orange.fr
Tel : 06 33 00 09 24
Blog : http://afservonnais.skyrock.com

DANS'ERVON

Depuis 13 ans, DanS'ervon vous fait partager le plaisir de la danse. Comptez sur nous pour réactiver le lien social qui nous a fait terriblement défaut. Dès que les autorités sanitaires nous le permettront et dès que les salles communales seront de nouveau accessibles, les cours reprendront à leurs jours et horaires habituels (avec protocole sanitaire en vigueur).

Les cours ont lieu les mardis et mercredis à partir de 19h30 salle des colonnes : Salsa, Rock, West Coast Swing et BachaTango. (niveau débutant ou intermédiaire - inscription à l'année).

Consultez notre site www.danservon.fr
Contactez nous via danservon.contact@gmail.com

Besoin de légèreté, de convivialité ? réservez dès à présent le Samedi 20 mars 2021. Pour notre grande soirée toutes danses avec repas à thème. Rendez-vous entre amis dans la grande salle Roger Coudert à 20h.

Tarif : 22 € + 1€ de consigne pour le verre Ecocup ***(merci de prévoir 1€ de monnaie)*** Apéritif et café offert, autres boissons non comprises, en vente sur place.
Réservation et paiement au plus tard le 28 février.
Bulletin d'inscription et détails disponibles sur notre site.

BONNE ANNÉE 2021

LE PHOTO CLUB SERVON 77

NON, NOUS NE NOUS CACHONS PAS DERRIÈRE NOS OBJECTIFS... LA COVID-19 ET SES CONFINEMENTS ASSOCIÉS NE NOUS EMPÊCHENT PAS D'ÊTRE ACTIFS. NOTRE DYNAMIQUE CONSISTE NON SEULEMENT EN LA PÉDAGOGIE PHOTOGRAPHIQUE ET SA MISE EN PRATIQUE, MAIS AUSSI À PRÉPARER AVEC NOTRE IMAGINATION ET NOTRE CRÉATIVITÉ DES MANIFESTATIONS CONCOURANT À LA NOTORIÉTÉ DE NOTRE CLUB.

Durant le trimestre précédent, malgré les restrictions, nous avons participé aux forums des associations de Soignolles, de Brie-Comte-Robert et bien sûr à celui de Servon. Plusieurs nouvelles adhésions donnent un nouvel élan qui nous permet d'envisager un avenir serein. Quelques réunions en salle et une sortie, ont été possibles en respectant la réglementation et les gestes barrières, ont permis de commencer cette nouvelle année. Nous ne déplorons pas de cas 'covid19' parmi nos adhérents.

Des réunions dématérialisées via la plateforme de visioconférence ZOOM, nous ont permis de recevoir et d'analyser les photos produites par les adhérents. Malgré les conditions difficiles de ce second confinement, la vie du PHOTO CLUB SERVON77 continue.

Nous envisageons pour l'année 2021, en plus de nos réunions et nos sorties photos planifiées, trois événements majeurs : 1) Notre grande fête de la photographie (comme en 2019) sur le thème de la danse avec la contribution de Dans'Servon. 2) Une exposition forte de photos de très grands formats qui sera présentée dans notre village. Nous souhaitons aller vers le public qui ne peut se rassembler dans un lieu clos. 3) Notre lien amical avec d'autres clubs au sein de l'interclub 'AlianceImages' est source de participations à des activités communes. Dans ce cadre, en cette année 2021, nous participerons à une exposition-concours photos organisée par le club photos de Brunoy.

De plus, nous perpétrons notre présence à la médiathèque de Brie-Comte-Robert. D'autres expositions, comme celle demandée par la mairie de Soignolles qui mettra en scène et en valeur son village, seront organisées.

Nous vous donnons rendez-vous à toutes nos activités.

Chers Servonnais et chères Servonnaises, nous vous présentons nos meilleurs vœux, nos souhaits de bonheur et surtout de bonne santé ainsi qu'à tous vos proches.

A bientôt. Notez bien que la période des inscriptions dure toute l'année….

Jean-Pierre Fournier, Président

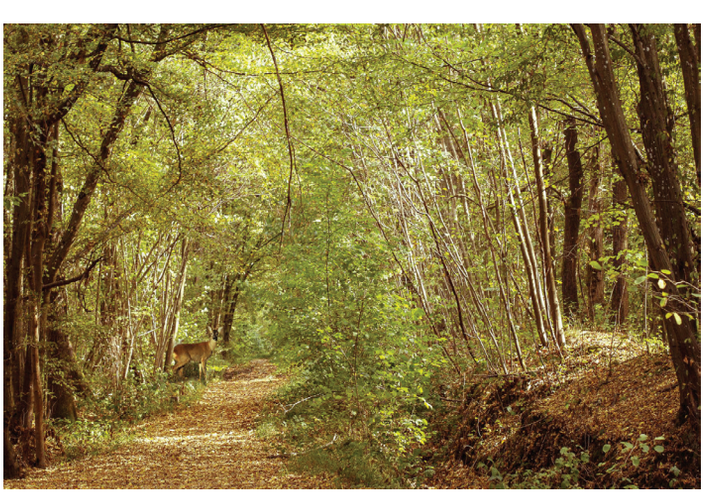

A VOS RAQUETTES !

Le 1er juillet 2020, le Tennis Club de Servon a élu un nouveau bureau autour de Pascal Emarre, le président. Il est secondé dans sa tâche par Amélie Hameau et Franck Bézie (trésorerie) et également par Jean-Marc Rogaume et Julie Boutin (secrétariat). À ce jour, nous comptons 94 adhérents (54 adultes et 40 enfants). Le TCS a la chance d'avoir 2 terrains couverts et 2 terrains extérieurs.

Différentes formules sont possibles pour pratiquer le tennis à Servon

» Pratique libre (adhésion pour accéder aux courts de tennis)
» Pratique encadrée (cours baby, enfants, jeunes et adultes)

Malgré le contexte de crise sanitaire, l'enthousiasme et la motivation restent de mise. Le principal objectif est de pérenniser la dynamique engagée par l'équipe enseignante (Stéphane Roszak et Michaël Bismuth) en menant différentes actions :

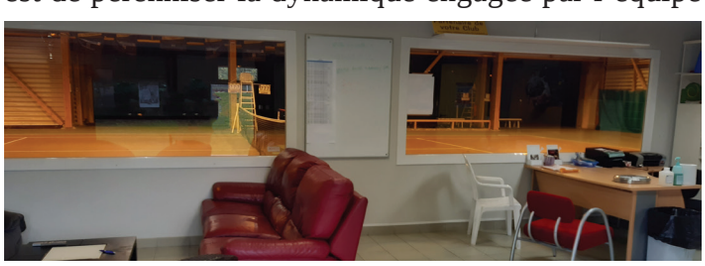

» Diversité des animations,
» Hausse du niveau de compétitivité,
» Implication plus grande des adhérents dans la vie de leur club,
» Convention avec la mairie pour permettre aux enfants inscrits au centre de loisirs de se rendre aux cours de tennis le mercredi (l'entraineur vient récupérer les enfants puis les raccompagne à la fin de la séance)

Activités prévues pour le 1er semestre 2021 :
Stage vacances de février, Tournoi interne, Tournoi double mixte, Stage de Pâques, Animation « Jouons ensemble (mini-matchs entre Compétiteurs) », Matchs par équipe du mois de mai, Animation fête de l'école de Tennis, fête du club, tournoi des familles.
Cet été, vous pourrez également venir découvrir nos installations avec un tarif spécifique « Eté tennis 2021 » et partager d'agréables moments en famille ou entre amis lors de parties endiablées !
Pour plus d'informations sur notre club, rendez-vous sur notre site « tennisclubservon.wixsite.com »

UN CONCOURS DE JONGLERIE POUR LES ENFANTS DU SERVON FC

L'arrêt du football amateur jusqu'au 1er décembre minimum a incité les éducateurs U8/U9, Cyril et Aymeric, du club seine-et-marnais à mettre en place un concours de jonglerie pour leurs joueurs. Cette initiative permet aux enfants servonnais de rester au contact du ballon et de montrer tout leur talent à travers une vidéo publiée sur le compte Facebook du club

PENDANT CE CONFINEMENT, LE SERVON FC LANCE UN DÉFI DE JONGLERIE À SES JEUNES U8/U9. CES DERNIERS NOUS MONTRENT LEURS PROUESSES À TRAVERS UNE VIDÉO POSTÉE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX.

Mots du Président, Éric Roblain

« Tout simplement pour garder un contact avec les enfants qui sont comme des lions en cage pendant ce confinement. De plus, c'est un moyen de les faire progresser techniquement. »

Le FC Servon a organisé un concours de dessins pendant le deuxième confinement. Les lauréats ont été récompensés au Parc des Sports Dominique Stabile le Mercredi 9 Décembre à 16h45. Les œuvres sont en ligne BRAVO et MERCI à tous les enfants pour leur participation au concours de dessins

QI GONG ET BONNE SANTÉ

EN CETTE ANNÉE 2020, L'ASSOCIATION DE « TAI CHI CHUAN ET QI GONG DES NUAGES AZURÉS » DE SERVON AURAIT DÛ FÊTER SES 20 ANS (BEL ÂGE, N'EST-CE PAS !). SI AU DÉPART EN 2000, À SERVON IL N'Y AVAIT QUE DU TAI CHI CHUAN COMPLÉTÉ EN 2012 PAR LE QI GONG, IL NE RESTE PLUS QUE LE QI GONG DEPUIS 2018.

QU'EST-CE QUE LE QI GONG ?

Apparu en Chine il y a environ 5000 ans, le Qi Gong fait parti de la médecine traditionnelle Chinoise qui permet de prévenir de nombreuses maladies.

Cette discipline désigne un ensemble de pratiques variées visant à l'épanouissement individuel et au bien-être. Elle permet d'entretenir son corps et de maintenir un équilibre général en harmonisant ses différentes parties. Le corps est ainsi renforcé, plus souple et les fonctions de l'organisme améliorées.

Les exercices de Qi Gong utilisent des mouvements, des postures corporelles simples, des techniques respiratoires ainsi que la concentration.

Idéal pour préserver son CAPITAL SANTÉ, il peut être pratiqué quelque soit l'âge ou la condition physique. Cette activité ne nécessite aucun équipement et peut se pratique n'importe où : à la maison, dans le jardin, sur la plage…

VOICI EN QUELQUES MOTS LES BIENFAITS DU QI GONG :

» Renforcement de l'énergie et de la concentration,
» Amélioration de l'équilibre (diminution des chutes), de la souplesse et de la coordination,
» Diminution du stress, de l'anxiété et des troubles liés à la dépression,
» Lutte contre différentes maladies : l'arthrose, la fibromyalgie, l'hypertension, la maladie de Parkinson, les séquelles d'un infarctus…
» Atténuation des effets secondaires dus aux traitements contre les cancers,
» Préservation de l'état de santé des séniors et de leur autonomie.

Plus que jamais, nous devons prendre soin de notre santé et renforcer nos défenses immunitaires !

C'est pourquoi, dès la rentrée dernière, après une longue interruption due à la Covid, nous avons élaboré un programme spécifique de renforcement du système pulmonaire et digestif par une série de Qi Gong adapté appelée le « Nei Yang Gong ». A ce sujet, un stage animé par la représentante officielle du Nei Yang Gong en France est programmé à Servon les 6 et 7 mars 2021. Reste à savoir où nous serons en mars. En effet, sans m'étendre sur l'avenir des petites associations comme la nôtre, il est difficile de se projeter dans l'avenir.

Notre avenir est peut-être incertain mais la joie de pratiquer le Qi Gong reste intacte ! Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre,

tous les jeudis de 13H30 à 15H dans la salle des moissons. Renseignement au 06 98 23 09 88

CLUB REVIVRE

UN RAYON DE SOLEIL DANS CETTE ANNÉE PERTURBÉE !

L'année qui vient de s'écouler n'a pas été facile à vivre pour beaucoup d'entre nous.

Toutefois pour quelques-uns de nos adhérents nous avons pu oublier, le temps d'une croisière sur le Rhin en septembre, les désagréments et les peines causés par cette pandémie qui nous touche au plus profond de nos familles, de nos cœurs et de nos amis et voisins.

Voici un petit récapitulatif de notre croisière sur le Rhin Romantique.

Après de multiples difficultés (teste PCR, attente des résultats, possibilité de partir ou non) nous sommes partis à 24 de Servon direction Strasbourg où nous attendait l'équipe de Croisieurope.

Après la visite de la petite France à Strasbourg nous sommes partis pour Rudesheim qui nous a accueillis avec une dégustation de ses vins et une visite guidée du musée de la musique où 350 instruments à mécanique automatique, tous plus beaux les uns que les autres, nous ont été présentés.

Ensuite direction Coblence où, en compagnie de notre animatrice, nous avons visité la vieille ville très pittoresque. Puis départ pour Mayence, capitale de la Rhenanie Palatinat, où nous avons pu parcourir le musée Gutenberg. Après une matinée de navigation, nous sommes partis en car pour le château de Heidelberg construit en grès rose. C'est dans ce château qu'est exposé le plus grand tonneau en bois du monde (stockage du vin).

Depuis le promontoire nous avons pu observer les terrasses géométriques du jardin du Palatinat « le Hortus Palatinus », une merveille du monde. Puis, transfert en autocar pour une visite historique de Heidelberg avec du temps libre pour du shopping sur la plus longue avenue d'Allemagne avec promenade le long du Neckar, rivière qui longe la ville.

Retour au bateau pour une soirée de gala avant de rentrer le lendemain à Servon avec des souvenirs, des images plein les yeux.

Nous souhaitons de tout cœur vous retrouver bientôt au club revivre.

Gardez l'espoir d'un avenir meilleur. Bon courage à tous et à toutes.

UNE AMAP À SERVON

LES PANIERS DU PUITS GODICHON

L'AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) Les Paniers du Puits Godichon, située à Brie-Comte-Robert, est le fruit d'un partenariat entre les adhérents et Sophie Van de Velde, maraîchère, dont le champ est situé à Servon. Cette association permet à chaque adhérent de récupérer et de consommer chaque semaine des légumes frais et biologiques. Notre association est basée sur un fonctionnement collégial où chacun participe en donnant un peu de son temps en fonction de ses possibilités. Certains s'occupent de la communication, des paniers de légumes, ou encore de l'organisation des ateliers.

FAIRE PARTIE D'UNE AMAP EST UN ENGAGEMENT PERSONNEL ET CITOYEN.

En ce qui concerne l'AMAP Les Paniers du Puits Godichon, il s'agit de se relayer pour participer à la distribution des légumes le jeudi soir de 18h15 à 19h30 à la ferme, ainsi qu'à quelques ateliers au champ. Ils ont lieu un dimanche par mois (sauf en cas d'intempéries) : on y ramasse les pommes de terre, on plante, on monte des serres, on participe à la mise en place du système d'irrigation… En dehors de cette période de COVID, on termine l'atelier au champ par un barbecue où chacun ramène à manger et/ou à boire.

Leïla témoigne :

« j'aime bien participer aux ateliers du dimanche matin. Ces actions nous permettent de nous retrouver tous ensemble et de rencontrer les adhérents d'une AMAP située à Vanves, qui consomment également les légumes de Sophie (notre maraîchère). C'est là-bas qu'on se rend compte du travail considérable qu'elle réalise. ».

Cette année, Philippe a choisi de reconduire son adhésion :

« je voulais changer ma façon de consommer en privilégiant une production locale. Quand j'ai découvert l'AMAP, ça a été pour moi une évidence. J'ai retrouvé le plaisir de manger des légumes qui ont du goût ».

Car adhérer à l'AMAP, c'est adhérer à une autre façon de vivre et de consommer.

Pour Carine :

« on tend tous à améliorer sa consommation. Par nos actes, nous pouvons faire changer les choses, moins polluer et participer à développer une agriculture solidaire et durable ».

A l'AMAP Les Paniers du Puits Godichon, on découvre des légumes qu'on ne connaissait pas : chou chinois Pak Choï et Pé Tsaï, chou kale, radis Daikon… Il est aussi possible de souscrire des contrats annexes : café (Pérou), pommes et poires (Yvelines)… Nous travaillons actuellement pour mettre en place un partenariat avec une éleveuse à Mandres-les-Roses pour avoir des poulets, des œufs et des rillettes bio.

Si vous souhaitez adhérer, informations au : 06.61.22.94.94 contact@lespaniersdupuitsgodichon.org www.lespaniersdupuitsgodichon.org

TOUJOURS PLUS D'ACTIVITÉ POUR L'ESPACE JEUNES

DURANT CETTE SEMAINE DES VACANCES DE LA TOUSSAINT, NOUS AVONS PROFITÉ DE PLUSIEURS SORTIES ET D'ACTIVITÉS. AFIN DE RESPECTER LE COUVRE-FEU MIS EN PLACE, LES SOIRÉES INITIALEMENT PRÉVUES ONT ÉTÉ REMPLACÉES PAR DES JOURNÉES À THÈME.

Les vacances ont commencé avec une journée pyjama ! Après avoir mangé une raclette le midi, nous avons fait des jeux tout l'après-midi.

Dès le lendemain, nous avons passé la journée à Carré Sénart. Au programme, déjeuner sur place et shopping. Pour finir la journée nous sommes allés au « Virtual Adventure ». Nous étions tous équipés d'un casque de réalité virtuelle ainsi que de capteurs aux poignets et aux chevilles pour vivre un « escape game » en réalité virtuelle. Pour la plupart, c'était une première et tous ont adoré !

En fin de semaine, nous sommes allés au karting à Eden 2. Les ados se sont affrontés sur la piste, tous étaient très contents de leur performance. Certains se sont même surpris eux-mêmes.

Pour la deuxième semaine, nous sommes allés à Nigloland. Deux groupes se sont formés au cours de la journée en fonction des attractions que chacun souhaitait faire. Pour le goûter, les gourmands se sont achetés des barbes à papa ou encore des bretzels. Pour finir la journée, ceux qui le souhaitaient ont pu faire un tour dans les boutiques pour s'acheter un souvenir. Bilan de cette journée : tout le monde a adoré ce parc d'attraction qui leur était inconnu pour la plupart. A refaire !

Pour finir ces vacances, une journée halloween a été organisée, au cours de laquelle nos jeunes se sont affrontés par équipe sur des épreuves plus farfelues les unes que les autres.

Ces deux semaines se sont très bien passées, les jeunes ont été ravis de toutes les propositions d'activités et de sorties et tous ont passé de très bons moments.

JOHNNY LA CHAUVE-SOURIS

Durant les vacances d'octobre les enfants ont découvert le nouveau zoo Parrot Word qui a ouvert récemment à Crécy-la-Chapelle. Nos bambins se sont également amusés au parc Babyland et à Feel Jump de Servon pour leur plus grand bonheur. Malheureusement certaines sorties ont dû être annulées pour cause de restrictions liées à la Covid-19.

Le reste des vacances, les enfants ont été guidés par leur mascotte « Johnny la chauve-souris » créée par les animateurs pour découvrir de nouvelles activités manuelles et sportives sur le thème d'Halloween. L'équipe d'animation s'est déguisée avec tous les enfants pour des journées festives remplies de surprises (danses, défilés des déguisements, chasse aux bonbons..).

Certains enfants ont participé à des ateliers culinaires pour réaliser des muffins aux pépites de chocolat et des beignets sucrés qui ont fait le bonheur de nos petits gourmands.

ET SI ON SKIAIT ?

LE SERVICE ENFANCE / JEUNESSE PROPOSE UN SÉJOUR SPORTS D'HIVER POUR LES ENFANTS DE 11 À 17 ANS. DÉPART POUR SAINT-SORLIN D'ARVES DU 20 AU 27 FÉVRIER, DÉPÊCHEZ-VOUS IL N'Y A QUE 16 PLACES. RENSEIGNEMENTS AUPRÈS D'AURÉLIE TEL : 06.75.19.33.21.

MODALITES D'INSCRIPTION

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- C'est l'âge révolu, lors du départ, qui est pris en compte.
- Les places étant limitées, la priorité est donnée aux Servonnais. Les dossiers déposés par les extérieurs seront sur liste d'attente.
- Les places sont attribuées dans l'ordre des dossiers COMPLETS déposés à l'accueil de loisirs (certificat médical datant de moins de 3 mois et test PCR négatif daté à partir du 13 février : à rendre entre le 15 et 18 février 2021). **Les dossiers complets, validés par le service enfance jeunesse, font office d'inscription définitive.**
- En cas d'inscription supérieure au nombre de places prévues, les enfants seront prioritaires sur le séjour suivant uniquement.
- **Une facture vous sera envoyée. Le règlement devra s'effectuer dès réception de la facture.**
- Les bons CAF sont acceptés avant inscription définitive.
- Aide possible par le CCAS– S'adresser au CCAS en Mairie avant inscription définitive.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

- Annulation de l'activité par le service (pour des raisons de sécurité, condition climatique, par manque de participant, modification par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale).
- Mesures sanitaires : interdiction officielle d'organiser des séjours scolaires, décidé par le préfet ou le gouvernement /confinement/ou toute mesure officielle rendant impossible le départ en séjour.
- Sur présentation d'un certificat médical (48h avant le départ en séjour) en cas de problème de santé empêchant la pratique de l'activité principale du séjour ou suspicion ou cas covid avéré pour le jeune.
- Evènement familial grave (avec justificatif).

GRILLE DE TARIFS

Tranche	Quotient familial CAF minimum	Quotient familial CAF maximum	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
1	0	500	295 €	266 €	239 €
2	501	1 067	369 €	332 €	299 €
3	1 068	2 089	410 €	369 €	332 €
4	2 090	3 134	456 €	410 €	369 €
5	3 135	4 179	502 €	451 €	406 €
6	4 180	5 220	552 €	497 €	447 €
Hors tranche	5 221		607 €	546 €	492 €
Extérieur	Toutes tranches	Toutes tranches	912,00 €	912,00 €	912,00 €

PERIODE ET LIEU D'INSCRIPTION

Inscription du 6 au 20 janvier 2021

A l'accueil de loisirs du lundi au vendredi (32 rue de la poste) de 17h à 18h45.
Renseignements au 06.75.19.33.21 ou au 06.89.99.56.18
Ou par mail centredeloisirs@servon.fr ou jeunesse@servon.fr

FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES

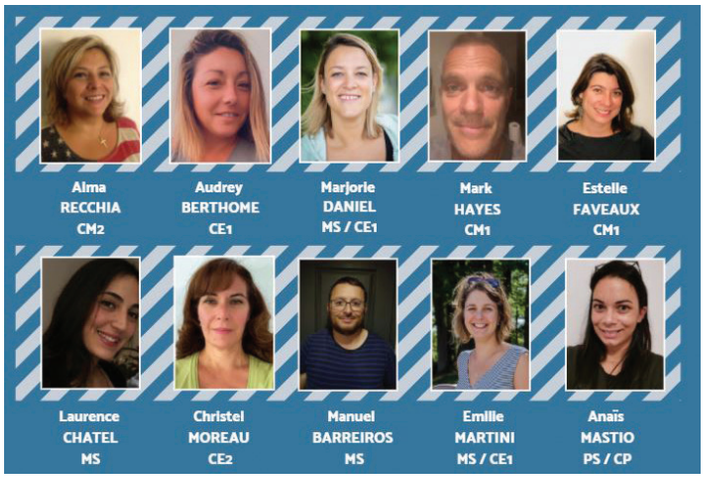

LA FCPE, C'EST QUOI ?

La FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves) est une association de loi 1901, reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire français. Il s'agit d'un vaste réseau de parents d'élèves bénévoles, élus dans les écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées.

Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics.

A Servon, l'association est présente à l'école de la Butte aux Bergers depuis 1970. Pendant toutes ces années, ses adhérents ont su représenter les parents d'élèves et mettre en place de nombreuses actions pour garantir le bien-être des petits Servonnais.

Véritable acteur de la vie scolaire, l'association permet aux parents de se rencontrer, de s'informer, d'échanger et de remplir leur rôle au sein de la communauté éducative.

Et concrètement, vous faites quoi ?

Voici la liste de nos actions pour l'année scolaire 2019 / 2020, une année un peu à part et très dense pour l'association, en raison de la crise sanitaire et de la fermeture des écoles.

» *Développement de nouveaux outils de communication*
» *Participation à la gestion de la crise COVID – 19*
» *Représentation des parents d'élèves auprès des différents acteurs de la vie*
» *Suivi des effectifs de l'école*

LE SAVIEZ-VOUS ?

En tant qu'association loi 1901 reconnue d'utilité publique, nous sommes autorisés à percevoir des dons. Si vous voulez nous soutenir, que ce soit financièrement ou par différents services qui pourraient nous aider dans notre fonctionnement ou pour nos événements à venir (impressions, photocopies, photographies, animations, alimentation, …), n'hésitez pas à nous contacter !

Nous aurons également besoin de bénévoles pour nous aider à préparer et à animer ces journées exceptionnelles. Alors, si vous avez un peu de temps à nous consacrer, que vous soyez parent d'élève ou non, votre aide sera la bienvenue !

Enfin, si vous souhaitez rejoindre notre association, nous restons à votre écoute !

L'OPÉRATION DE NOËL DE LA FCPE

Au mois de novembre, l'équipe FCPE a organisé une vente de chocolats et de sapins pour animer la fin d'année en faisant rentrer les familles et l'école dans la magie de Noël.

Pour les chocolats, après avoir interrogé plusieurs boutiques alentours, l'offre qui a été retenue est celle de la marque Jeff de Bruges (Brie-Comte-Robert). Une partie des bénéfices étant reversée à l'association, les parents ont ainsi indirectement contribué au financement des prochains événements organisés pour les enfants de l'école tout en se faisant plaisir !

Pour les sapins, c'est la société Cruard-Boudinel qui a été choisie : de jeunes producteurs basés dans le Val de Marne et dont l'exploitation se trouve dans le Morvan (http://www.cruardboudinel.com/). Les sapins bénéficient du label Fleurs de France et l'exploitation est en conversion bio depuis avril 2019. En participant à cette opération, les parents ont pu soutenir à la fois un producteur local et l'association !

COLLECTIF INDÉPENDANT DES PARENTS D'ELÈVES DE SERVON

Le CIPES, créé en 2014, est le Collectif Indépendant des Parents d'Elèves de Servon. Cette année, nous sommes un groupe de 20 parents d'élèves solidaires, expérimentés, indépendants et motivés pour représenter, tout au long de l'année, l'ensemble des parents et leurs enfants.

LE CIPES :

» *Représente les familles aux conseils d'école, aux conseils du centre de loisirs, aux commissions pour la restauration scolaire.*
» *Est le porte-parole et le relais des parents et des enfants auprès de la direction de l'école, de la direction du centre de loisirs, de la mairie et de l'inspection académique.*
» *Mène régulièrement des actions pour le bien-être et la sécurité des enfants.*
» *Organise différents événements pour les enfants, dont le cross de l'école.*

Dans ce contexte de crise sanitaire, il est primordial d'avoir un lien privilégié entre les familles, l'école, le centre de loisirs et la mairie.

Le CIPES est mobilisé et à votre écoute.

Vous pouvez contacter le CIPES par email : cipes77@gmail.com. Le CIPES publie également régulièrement des informations sur Facebook (https://www.facebook.com/servon.cipes.5). Ainsi que sur Toute Mon Année (http://cipes77.assodesparents.fr), pensez à nous suivre !

Toute l'équipe du CIPES vous souhaite une excellente année 2021.

LE « MANGER MIEUX » À L'ÉCOLE DE SERVON

La municipalité poursuit ses efforts pour que nos enfants aient accès à une alimentation saine et équilibrée. A partir du mois de janvier 2021, un repas hebdomadaire entièrement bio sera servi à l'école et ceci sans augmentation de tarif pour les familles.

DES CHOCOLATS POUR L'ÉCOLE DE SERVON !

En dépit de la crise sanitaire, la municipalité a offert à tous les enfants de l'école de la butte aux bergers des chocolats de Noël, le mardi 15 décembre 2020. Malgré l'absence du père noël, la magie de Noël a été préservée et les enfants ont reçu leurs chocolats avec des étoiles plein les yeux.

Le même jour, les élèves participaient à une activité Lego, offerte également par la commune. Différents thèmes étaient proposés aux enfants, selon leur classe. Cette animation a été très appréciée.

L'HISTOIRE DE SERVON*

LA MÉMOIRE OUBLIÉE DE 1870 ET JEANNINGROS

EN FRANCE, NOUS SOMMES SOUS LE SECOND EMPIRE. L'ALLEMAGNE EST NON UNIFIÉE EN UN ROYAUME FORT. LA PRUSSE, GRANDE PUISSANCE GERMANIQUE, EST DIRIGÉE PAR LE CHANCELIER BISMARCK. LES DÉSACCORDS AUTOUR DE LA SUCCESSION AU TRÔNE D'ESPAGNE, CONVOITÉ PAR UN DUC ALLEMAND, CONDUIRONT À UNE GUERRE FRANCO-PRUSSIENNE QUI ABOUTIRA À L'UNION DES ÉTATS GERMANIQUES

JEANNINGROS EN GUERRE À L'EST

La guerre commence mal pour les français, par plusieurs défaites en Alsace pour l'armée de Mac Mahon. L'autre armée, commandée par Bazaine, est autour de Metz qui comprend la Garde Impériale où Jeanningros est général de brigade. Ce grade et insuffisant pour qu'il participe aux réunions de décisions. Il est présent dans les combats de l'été autour de Metz : Borny, Gravelotte-Rezonville, st Privas, Ladonchamps ; puis il subit le siège de Metz.

Dans l'intervalle Mac Mahon est battu à Sedan, l'Empereur capturé et la République proclamée le 4 septembre. Paris commence a être assiégé avec plusieurs batailles en banlieue, une vie difficile, suivi d'une capitulation fin janvier. L'Empire allemand est proclamé à Versailles le 26 janvier 1871, puis de mars à mai c'est l'épisode de la «Commune de Paris» rébellion populaire réprimées.

A l'est, le 28 octobre, sans ravitaillement après un mois de siège, Bazaine avait capitulé et livré l'armée et la ville de Metz. Comme d'autres officiers, Jeanningros avait fait détruire son drapeau au lieu de le remettre à l'ennemi, traumatisme social violent à l'époque, cet épisode lui vaudra une renommée immense. Il conservera des morceaux du drapeau, encore dans la famille. Jeanningros est ensuite en captivité à Aix la Chapelle et peut garder son épée contre l'engagement de ne pas tenter d'évasion. Femme et enfants le rejoignent. Au bout de 6 mois il est libéré. Bazaine quant à lui sera jugé, condamné et emprisonné puis s'évadera vers l'Espagne. Dépassé et autant victime que coupable de la situation, il n'a jamais été réhabilité.

LE VILLAGE OCCUPÉ

Servon a eu sur son territoire l'artillerie prussienne et l'infanterie bavaroise, arrivées à la mi-septembre 1870. La plupart des maisons du village ont dû loger des soldats, en tout 300 militaires ; autant que la population du moment. La propriété de Reddemont, appartenant encore à M Lenouvel, oncle de Mme Jeanningros, a hébergé 2 officiers, 10 sous-officiers et soldats et 4 chevaux chaque jour. En juin 1871, les troupes sont réduites en nombre puis quittent le village à la mi-septembre. Les déprédations sont qualifiées de modérées, sauf à l'école, et les habitants ont droit à des dommages de guerre : le tarif journalier est de 0,40 franc par homme et 0,30 par cheval. Dans sa réclamation, l'oncle Lenouvel précise : «Il n'est point compté les chevaux, bœufs et moutons parqués dans la propriété et le dégât fait aux plantes, arbres et terrain par les animaux en liberté». Bâtiment et meubles ont un peu souffert ; il demande 1458 francs ; il lui en sera alloué 1350, sur un montant total d'indemnités pour le village de 3 900 francs.

Cercle d'Histoire - Marie Grenier

MOT DU CERCLE D'HISTOIRE

L'année aurait dû voir en France une rétrospective pour les 150 ans de la guerre de 1870, une défaite qui a transformé la France. Le Cercle d'Histoire avait prévu une conférence diaporama en coopération avec l'Onac de S&M mais l'actualité et les confinements en ont décidé autrement (à voir plus tard quand la sérénité sera revenue.)

DES COMMERCES
- À SERVON -

[Cette rubrique présentera régulièrement les commerces de notre village]

INSTITUT SAN MARTIN

Charlotte San Martin est esthéticienne et prothésiste ongulaire à Servon. Titulaire d'un CAP esthétique et d'un CQP styliste ongulaire, elle est passionnée par son métier et aime prendre soin des gens. Depuis l'enfance, elle rêvait de fonder son institut de beauté. Ce qu'elle a fait il y a 1 an avec l'institut San Martin situé à Servon. Vous y trouverez des prestations esthétiques comme des soins du visage et du corps, des épilations et également un point onglerie allant du vernis simple aux extensions gel ou résine, en passant par du vernis semi-permanent. Charlotte vous propose une centaine de couleurs de vernis ainsi que du nails art. Elle vous accueille chaleureusement à son institut du lundi au dimanche. Téléphone 07.64.41.18.18 suivez la sur Facebook et Instaram pro : INSTITU.SANMARTIN

M THÉ KDO

Le magasin *M thé kdo* est une entreprise familiale créée en 2014 à Lésigny par madame Michelle Roubaud. L'arrivée du Centre Commercial EDEN sur la commune de Servon lui a donné l'occasion de se déplacer pour s'agrandir. *M thé kdo* est spécialisé dans l'épicerie fine, le thé « DAMMANN Frères » et le domaine de la décoration s'y est intégré comme une évidence. Les paniers gourmands élaborés peuvent se compléter avec des objets de décorations. Dans le magasin *M thé kdo*, l'accueil est chaleureux, le service client de qualité et l'équipe toujours à l'écoute de sa clientèle. La convivialité ainsi que les conseils donnés sont la marque de fabrique de ce joli commerce de proximité. Vous y trouverez les thés « DAMMANN Frères », des paniers gourmands, de magnifiques objets de décoration, de l'art de la table et des bijoux fait main. Pour tous les goûts et tous les budgets, M thé kdo vous accueille du lundi au dimanche au centre commercial EDEN 1 RUE D'YVERNY..

CALENDRIER DES RAMASSAGES

Les Servonnais sont priés de bien vouloir sortir la veille au soir leurs containers et de les ranger une fois vidés avant la fin de la journée. Nous vous en remercions.

Ordures ménagères : mercredi et samedi

» Encombrants : 3ème mardi du mois soit le 19 janvier 2021, 16 février, 16 mars
» Les encombrants doivent être déposés également la veille au soir devant chaque habitation (et non au coin des rues).
» Branchages : 2ème lundi du mois, d'avril à novembre.

POSTE DE POLICE MUNICIPALE

Depuis le 4 janvier 2021 trois agents sont à votre disposition. Notre service de police municipale est ouvert :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h
le mercredi de 13h à 17h30.

Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 13h à 20h.

En cas d'urgence contactez le 17

CARNET D'ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Valentine Iris Juliette **GOS** née le 28 septembre 2020 à Saint-Maurice.
Louise Marie Pauline **RENÉ TRUBERT** née le 06 octobre 2020 à Melun.
Léon Jacques Francis **PARINET** né le 12 décembre 2020 à Melun.
Miguel **BARTOLOMEU** né le 31 décembre 2020 à Melun.

DÉCÈS

M.Véron

Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de M.Gérard Véron, survenu le 22 octobre 2020 à l'âge de 88 ans.

Après des études d'ingénieur horticole (ENSH de Versailles) et un service militaire en Algérie, il s'installe à Servon en 1958 pour diriger la Roseraie de Servon jusqu'en 1970. Pendant cette période, il devient le 1er adjoint au maire de M.Leduc, alors ambassadeur de France au Canada. Au début des années 70, il intègre l'entreprise Clause et devient dans les années 80 directeur des Florélites Clause de Servon (devenues Jardineries Truffaut). Puis il poursuit sa carrière comme rédacteur en chef de nombreux ouvrages d'horticulture dont les célèbres Guide Clause et Guide Truffaut. Au début de sa retraite il a fait partie de plusieurs commissions municipales. Toute une vie pour sa passion, l'horticulture, et au service de Servon.

BIBLIOTHÈQUE

Chères lectrices, chers lecteurs,

Comme vous le savez, la bibliothèque a dû fermer ses portes au regard d'un contexte sanitaire dégradé. Soucieux que vous puissiez poursuivre vos lectures, nous mettons en place une possibilité d'emprunt de nos ouvrages par un service de «clic & collecte» à l'adresse suivante:
https://www.servon.fr/le-biblio-drive-de-servon/
Bonne lecture à vous.

Attention !!!
Pour toutes réservations d'ouvrages envoyer un mail à **biblioservon@gmail.com**

TRIBUNES DE L'OPPOSITIONS*

Ensemble pour notre Village

Chers amis Servonnais,

Cette année 2020 s est terminée avec son lot d incroyables perturbations dans notre vie quotidienne. Les éléctions municipales ont été fortement impactées par une abstention très importante , liée en partie à la pandémie du COVID ! Le manque de discernement des enjeux de la commune provoqué par des candidatures mutiples ont malheureusement perturbés les administrés dans leurs choix.

Pour autant, élus, nous restons acteurs pour vous représenter dans la vie municipale et les enjeux de Servon. Notre présence au sein des commissions municipales nous permet d etre vigilants en ce qui concernent les décisions périlleuses de l équipe en place. Nous sommes aussi élus à la communauté de communes de l orée de la Brie et présents dans toutes les commissions de l intercommunalité. Soyez certains que les dossiers sensibles (stade, coeur de village etc, ...)font partis de nos principales préoccupations.

L urbanisation se relance comme nous l avions indiqué et va continuer avec des mesures inadaptées et surtout sans vision des conséquences (groupe scolaire, centre de loisir, securité) L interprétation que la municipalité fait de la loi SRU reste "l arbre qui cache la foret" et lui permet d accepter des permis de masses faute de réels projets pour le village !!!!! Nous vous informerons régulièrement par une communication réaliste, basé sur des faits et non des intreprétations.

Chers amis, nous vous souhaitons ainsi qu à tous vos proches une excellente année 2021

yves ralliere

*Les textes des tribunes sont fournis par les groupes politiques. En aucun cas, le Directeur de publication du Servon mag' et la ville ne peuvent effectuer des modifications sur ces dernières, même orthographiques.

Le personnel de la mairie vous présentent leurs meilleurs voeux de bonheur et une très bonne santé pour 2021

Zone Eden II - 77170 SERVON Tel: 01.85.53.97.09

WE ARE SELECT
W.A.S

Lundi - Samedi : 10h - 19h30
Dimanche : 14h - 18h

G-STAR RAW
Salsa JEANS
LACOSTE
Schott N.Y.C.
Levi's
Just Over The Top JOTT Everybody can be JOTT!
PATROUILLE DE FRANCE
LIU·JO
RALPH LAUREN
GUESS
BOSS HUGO BOSS
EMPORIO ARMANI

W.A.S We Are Select **W.A.S servon**